

LEGENDE

-  Périmètre soumis au permis de démolir, en application de l'article L430-1 du CU
-  Au titre de l'article L424-1 du CU : Périmètre d'édification
-  Zone soumise à un régime de simplicité moyennement exige (4 articles) (du 01/01/2012 à 00/05/2014 du 14 janvier 2015)
-  Zone soumise à un régime d'opposition au permis (4 articles) (du 01/01/2012 à 00/09/2014 du 14 janvier 2015)
-  Périmètres situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre dans lesquels des prescriptions disloquent exceptionnellement s'appliquent selon l'arrêté préfectoral du 01/12/1998
-  Bois et forêts soumis au régime forestier
-  Périmètre à l'interdiction d'acquiesce le Droit de Préemption Urbain Renforcé (D.P.U.R.) défini par les articles L211-1 du CU
-  A titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (la date d'approbation du PLU)
-  Limites des zones et secteurs

Mairie de Mogève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Eglise
74120 MEGÈVE
Tél : 04 50 93 20 01 - Fax : 04 50 93 80 92

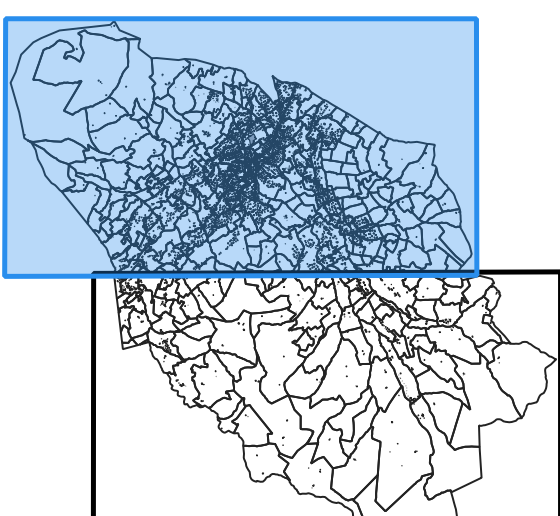


Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan graphique annexé
PARTIE NORD

Certifié conforme et vu pour être annexé au présent arrêté en date du 08 février 2021, en mise à jour du PLU de Mogève

Le Maire,
Catherine JULIEN-BRECHES





Plan : n° 4-1-a

Échelle : 1:5000

(09/03/2021)

PROCÉDURES				
Élaboration	Modifications	Révisions	Déclaration de projet	Exécution des paragraphes
17 mars 2017	N°1 : 12 décembre 2017		N°1 : 10 juin 2018	N°1 : 18 mai 2020
	N°2 : 4 septembre 2018		N°2 : 9 octobre 2018	N°2 : 10 mars 2021
	N°3 : -		N°3 : 23 juillet 2019	
			N°4 : 30 janvier 2021	

